

MODIFICATION N° 1

datée du 9 novembre 2023

apportée au prospectus daté du 25 août 2023

(le « prospectus »)

à l'égard des parts de série L de chacun des :

FNB indiciel Fidelity Dividendes canadiens élevés (*qui sera renommé FNB Fidelity Dividendes canadiens élevés*) (FCCD)

FNB indiciel Fidelity Dividendes américains pour hausses de taux (*qui sera renommé FNB Fidelity Dividendes américains pour hausses de taux*) (FCRR/FCRR.U)

FNB indiciel Fidelity Dividendes américains pour hausses de taux – Devises neutres (*qui sera renommé FNB Fidelity Dividendes américains pour hausses de taux – Devises neutres*) (FCRH)

FNB indiciel Fidelity Dividendes américains élevés (*qui sera renommé FNB Fidelity Dividendes américains élevés*) (FCUD/FCUD.U)

FNB indiciel Fidelity Dividendes américains élevés – Devises neutres (*qui sera renommé FNB Fidelity Dividendes américains élevés – Devises neutres*) (FCUH)

FNB indiciel Fidelity Dividendes internationaux élevés (*qui sera renommé FNB Fidelity Dividendes internationaux élevés*) (FCID)

FNB indiciel Fidelity Actions canadiennes à faible volatilité (*qui sera renommé FNB Fidelity Actions canadiennes à faible volatilité*) (FCCL)

FNB indiciel Fidelity Actions américaines à faible volatilité (*qui sera renommé FNB Fidelity Actions américaines à faible volatilité*) (FCUL/FCUL.U)

FNB indiciel Fidelity Actions américaines à faible volatilité – Devises neutres (*qui sera renommé FNB Fidelity Actions américaines à faible volatilité – Devises neutres*) (FCLH)

FNB indiciel Fidelity Actions internationales à faible volatilité (*qui sera renommé FNB Fidelity Actions internationales à faible volatilité*) (FCIL)

FNB indiciel Fidelity Actions canadiennes de grande qualité (*qui sera renommé FNB Fidelity Actions canadiennes de grande qualité*) (FCCQ)

FNB indiciel Fidelity Actions américaines de grande qualité (*qui sera renommé FNB Fidelity Actions américaines de grande qualité*) (FCUQ/FCUQ.U)

FNB indiciel Fidelity Actions américaines de grande qualité – Devises neutres (*qui sera renommé Fidelity Actions américaines de grande qualité – Devises neutres*) (FCQH)

FNB indiciel Fidelity Actions internationales de grande qualité (*qui sera renommé FNB Fidelity Actions internationales de grande qualité*) (FCIQ/FCIQ.U)

FNB indiciel Fidelity Valeur Canada (*qui sera renommé FNB Fidelity Valeur Canada*) (FCCV)

FNB indiciel Fidelity Valeur Amérique (*qui sera renommé FNB Fidelity Valeur Amérique*) (FCUV/FCUV.U)

FNB indiciel Fidelity Valeur Amérique – Devises neutres (*qui sera renommé FNB Fidelity Valeur Amérique – Devises neutres*) (FCVH)

FNB indiciel Fidelity Valeur internationale (*qui sera renommé FNB Fidelity Valeur internationale*) (FCIV)

FNB indiciel Fidelity Momentum Canada (*qui sera renommé FNB Fidelity Momentum Canada*) (FCCM)

FNB indiciel Fidelity Momentum Amérique (*qui sera renommé FNB Fidelity Momentum Amérique*) (FCMO/FCMO.U)

FNB indiciel Fidelity Momentum Amérique – Devises neutres (*qui sera renommé FNB Fidelity Momentum Amérique – Devises neutres*) (FCMH)

FNB indiciel Fidelity Momentum international (*qui sera renommé FNB Fidelity Momentum international*) (FCIM)

FNB indiciel Fidelity Métavers total (*qui sera renommé FNB Fidelity Métavers total*) (FMTV)

(collectivement, les « FNB indiciels Fidelity »)

FNB Fidelity Simplifié – Actions (FEQT)

FNB Fidelity Simplifié – Équilibre (FBAL)

FNB Fidelity Simplifié – Croissance (FGRO)

FNB Fidelity Simplifié – Conservateur (FCNS)

(collectivement, les « FNB Fidelity Simplifié »)

FNB indiciel Fidelity Obligations canadiennes – Approche systématique (FCCB)

FNB Fidelity Développement mondial durable (FCSW)

FNB Fidelity Obligations mondiales de base Plus (FCGB/FCGB.U)

FNB Fidelity Obligations de sociétés canadiennes à court terme (FCSB)

FNB Fidelity Obligations mondiales de qualité (FCIG/FCIG.U)

FNB Fidelity Revenu mensuel canadien élevé (FCMI)

FNB Fidelity Revenu mensuel mondial élevé (FCGI)

FNB Fidelity Avantage Bitcoin® (FBTC/FBTC.U)

FNB Fidelity Avantage Ether^{MC} (FETH/FETH.U)

(collectivement, les « FNB »)

(les FNB indiciels Fidelity, les FNB Fidelity Simplifié et les FNB sont collectivement appelés les « FNB Fidelity »)

Le prospectus est modifié afin de faire ce qui suit :

- i) tenir compte des changements de nom des FNB indiciels Fidelity;
- ii) mettre à jour les indices de référence pour chacun des FNB Fidelity Simplifié; et
- iii) mettre à jour les aperçus du FNB pour les FNB Fidelity Simplifié et les FNB.

L'ensemble des expressions utilisées qui ne sont par ailleurs pas définies dans la présente modification n° 1 s'entendent au sens qui leur est respectivement attribué dans le prospectus.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROSPECTUS

Les modifications techniques qu'il faut apporter au prospectus pour effectuer ces modifications sont énoncées ci-après :

1. Changement de nom

- a) Le 1^{er} décembre 2023 ou vers cette date, le nom de chacun des FNB indiciels Fidelity sera modifié. L'objectif de placement, les stratégies de placement et le symbole boursier de chaque FNB indiciel Fidelity ne changeront pas.

Le tableau ci-après indique le nom actuel et le nouveau nom de chacun des FNB indiciels Fidelity, ainsi que la bourse et le symbole boursier correspondants :

Nom actuel FNB indiciels Fidelity	Nouveau nom FNB indiciels Fidelity	Bourse	Symbole boursier
FNB indicier Fidelity Dividendes canadiens élevés	FNB Fidelity Dividendes canadiens élevés	TSX	FCCD
FNB indicier Fidelity Dividendes américains pour hausses de taux	FNB Fidelity Dividendes américains pour hausses de taux	TSX	FCRR FCRR.U
FNB indicier Fidelity Dividendes américains pour hausses de taux – Devises neutres	FNB Fidelity Dividendes américains pour hausses de taux – Devises neutres	TSX	FCRH
FNB indicier Fidelity Dividendes américains élevés	FNB Fidelity Dividendes américains élevés	TSX	FCUD FCUD.U
FNB indicier Fidelity Dividendes américains élevés – Devises neutres	FNB Fidelity Dividendes américains élevés – Devises neutres	TSX	FCUH
FNB indicier Fidelity Dividendes internationaux élevés	FNB Fidelity Dividendes internationaux élevés	TSX	FCID
FNB indicier Fidelity Actions canadiennes à faible volatilité	FNB Fidelity Actions canadiennes à faible volatilité	TSX	FCCL
FNB indicier Fidelity Actions américaines à faible volatilité	FNB Fidelity Actions américaines à faible volatilité	TSX	FCUL FCUL.U
FNB indicier Fidelity Actions américaines à faible volatilité – Devises neutres	FNB Fidelity Actions américaines à faible volatilité – Devises neutres	TSX	FCLH
FNB indicier Fidelity Actions internationales à faible volatilité	FNB Fidelity Actions internationales à faible volatilité	TSX	FCIL
FNB indicier Fidelity Actions canadiennes de grande qualité	FNB Fidelity Actions canadiennes de grande qualité	TSX	FCCQ
FNB indicier Fidelity Actions américaines de grande qualité	FNB Fidelity Actions américaines de grande qualité	TSX	FCUQ FCUQ.U
FNB indicier Fidelity Actions américaines de grande qualité – Devises neutres	FNB Fidelity Actions américaines de grande qualité – Devises neutres	TSX	FCQH
FNB indicier Fidelity Actions internationales de grande qualité	FNB Fidelity Actions internationales de grande qualité	TSX	FCIQ FCIQ.U

Nom actuel FNB indiciels Fidelity	Nouveau nom FNB indiciels Fidelity	Bourse	Symbole boursier
FNB indiciel Fidelity Valeur Canada	FNB Fidelity Valeur Canada	TSX	FCCV
FNB indiciel Fidelity Valeur Amérique	FNB Fidelity Valeur Amérique	TSX	FCUV FCUV.U
FNB indiciel Fidelity Valeur Amérique – Devises neutres	FNB Fidelity Valeur Amérique – Devises neutres	TSX	FCVH
FNB indiciel Fidelity Valeur internationale	FNB Fidelity Valeur internationale	TSX	FCIV
FNB indiciel Fidelity Momentum Canada	FNB Fidelity Momentum Canada	TSX	FCCM
FNB indiciel Fidelity Momentum Amérique	FNB Fidelity Momentum Amérique	TSX	FCMO FCMO.U
FNB indiciel Fidelity Momentum Amérique – Devises neutres	FNB Fidelity Momentum Amérique – Devises neutres	TSX	FCMH
FNB indiciel Fidelity Momentum international	FNB Fidelity Momentum international	TSX	FCIM
FNB indiciel Fidelity Métavers total	FNB Fidelity Métavers total	NEO Bourse	FMTV

- b) Dans le prospectus, les occurrences du nom actuel de chaque FNB indiciel Fidelity sont supprimées et remplacées par son nouveau nom, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

2. Méthode de classification du risque

À compter du 9 novembre 2023, les rangées qui s'intitulent « FNB Fidelity Simplifié – Actions », « FNB Fidelity Simplifié – Équilibre », « FNB Fidelity Simplifié – Croissance » et « FNB Fidelity Simplifié – Conservateur » dans le tableau des indices de référence à la rubrique « Méthode de classification du risque », aux pages 122 et 123, sont supprimées et remplacées par ce qui suit :

FNB Fidelity	Niveau de risque	Indice de référence
FNB Fidelity Simplifié – Actions	Moyen	Indice composé S&P/TSX – à 23,63 % Indice Russell 1000 – à 47,25 % Indice MSCI EAEO – à 23,63 % Indice CMBI Bitcoin – à 3,00 % Indice MSCI Monde tous pays des actions à petite capitalisation – à 2,50 %

FNB Fidelity	Niveau de risque	Indice de référence
FNB Fidelity Simplifié – Équilibre	Faible à moyen	Indice composé S&P/TSX – à 14,33 % Indice Russell 1000 – à 28,65 % Indice MSCI EAO – à 14,33 % Indice des obligations universelles FTSE Canada – à 29,40 % Indice Bloomberg Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA) – à 9,80 % Indice CMBI Bitcoin – à 2,00 % Indice MSCI Monde tous pays des actions à petite capitalisation – à 1,50 %
FNB Fidelity Simplifié – Croissance	Moyen	Indice composé S&P/TSX – à 20,11 % Indice Russell 1000 – à 40,23 % Indice MSCI EAO – à 20,11 % Indice des obligations universelles FTSE Canada – à 10,91 % Indice Bloomberg Global Aggregate Bond (couvert en \$ CA) – à 3,64 % Indice CMBI Bitcoin – à 3,00 % Indice MSCI Monde tous pays des actions à petite capitalisation – à 2,00 %
FNB Fidelity Simplifié – Conservateur	Faible à moyen	Indice composé S&P/TSX – à 9,65 % Indice Russell 1000 – à 19,30 % Indice MSCI EAO – à 9,65 % Indice des obligations universelles FTSE Canada – à 44,55 % Indice Bloomberg Global Aggregate Bond – couvert en \$ CA – à 14,85 % Indice CMBI Bitcoin – à 1,00 % Indice MSCI Monde tous pays des actions à petite capitalisation – à 1,00 %

DROITS DE RÉOLUTION DU SOUSCRIPTEUR OU DE L'ACQUÉREUR DES SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les 48 heures suivant la réception d'une confirmation de souscription ou d'acquisition de titres d'un fonds négocié en bourse. Dans plusieurs provinces et territoires du Canada, la législation en valeurs mobilières permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts, si le prospectus ou toute modification de celui-ci contient de l'information fausse ou trompeuse, ou si l'aperçu du FNB ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans les délais prévus.

Le gestionnaire a obtenu une dispense de l'obligation imposée par la législation en valeurs mobilières de joindre une attestation d'un preneur ferme au prospectus. En conséquence, le souscripteur ou l'acquéreur de parts des FNB Fidelity ne pourra invoquer l'inclusion d'une attestation d'un preneur ferme dans le prospectus ou toute modification de celui-ci pour faire valoir les droits de résolution et les recours dont il aurait par ailleurs disposé à l'encontre d'un preneur ferme qui aurait eu à signer une attestation du preneur ferme.

Pour plus d'information concernant les droits qui leur sont conférés, les souscripteurs ou acquéreurs se reporteront à la législation en valeurs mobilières pertinente et aux décisions mentionnées précédemment et consulteront éventuellement un avocat.

**ATTESTATION DES FNB FIDELITY ET DU FIDUCIAIRE, DU GESTIONNAIRE ET
DU PROMOTEUR**

Le 9 novembre 2023

Le prospectus daté du 25 août 2023, dans sa version modifiée par la présente modification n° 1 datée du 9 novembre 2023, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus daté du 25 août 2023, dans sa version modifiée par la présente modification n° 1 datée du 9 novembre 2023, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada.

FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.
en sa qualité de fiduciaire et de gestionnaire des FNB Fidelity

(signé) « Robert Lloyd Strickland »

ROBERT LLOYD STRICKLAND

Chef de la direction

Fidelity Investments Canada s.r.i.

(signé) « Philip McDowell »

PHILIP McDOWELL

Chef des finances

Fidelity Investments Canada s.r.i.

Au nom du conseil d'administration de Fidelity Investments Canada s.r.i.

(signé) « Barry Myers »

BARRY MYERS

Administrateur

(signé) « Cameron Murray »

CAMERON MURRAY

Administrateur

FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.
en sa qualité de promoteur des FNB Fidelity

(signé) « Robert Lloyd Strickland »

ROBERT LLOYD STRICKLAND

Chef de la direction

Fidelity Investments Canada s.r.i.